



Bordeaux le 24 octobre 2020

Compte rendu du forum instructeur ULM Nouvelle Aquitaine qui s'est déroulé le 24 octobre 2020 à la Maison Régionale des Sports de Talence.

La trentaine de participants motivés venus de toute la Nouvelle Aquitaine a commencé la journée par la dégustation de café et de croissants.

Dès 10 h, ouverture du forum par Philippe Archambaud, président du CRULMNA.

Une minute de silence a été faite à la mémoire de nos disparus, pilotes et passagers en général et à la mémoire de Silvio Vio, notre ami récemment disparu.

Philippe Archambaud met l'accent sur l'importance de la fonction d'instructeur. L'instructeur va durablement marquer la pratique du débutant. Il est parfois considéré comme initiateur de l'élève profane.

Ce préalable posé, l'intervention de Jean-Christophe Gibert (responsable national de la sécurité des vols et de la formation) a porté sur l'évolution de nombre de pratiquants sur l'accidentologie tout aéronef confondu (courbe du BEA) (cf diaporama)

Il est confirmé depuis 2017 une courbe décroissante des accidents mortels. Confirmation de l'ignorance des causes profondes de l'accidentologie de 2015

imputée à l'instruction des pilotes, toute l'Europe y a été confrontée pour les activités à risque.

A la demande générale, le retour d'information sur les accidents et incidents reste à améliorer, recours peu fréquent au REX en particulier et aux autres moyens d'information CRESNA et CRESAG.

Présentation des espaces aériens par Mr Martial Duqueroy référent territorial DGAC et président de la commission discipline du personnel navigant non professionnel.

Martial Duqueroy met l'accent sur l'importance du mouvement 16 000 pilotes et confirme l'identité de vue avec le Comité Régional sur l'importance d'accueillir les pratiquants individuels non encadrés.

Son analyse sur la préservation des espaces aériens à tous les pratiquants sur le transfert de pilote avion vers l'ULM suite à des raisons économiques et médicales sont bien réelles.

Sur les espaces aériens Mr Duqueroy met l'accent sur la complexité des espaces entraînant une augmentation des pénétrations indues de ceux-ci.

Il est donc important que les navigations soient mieux préparées avec utilisation des NOTAM, AIP et SUP AIP.

L'utilisation des aides à la navigation (tablette, GPS) peut entraîner un faux sentiment de maîtrise par les pilotes.

Redéfinition des droits et prérogatives des agents AFIS, agents territoriaux formés et qualifiés dépendant du gestionnaire de l'aérodrome, chargés de l'information au pilote alors que les contrôleurs, fonctionnaires de l'état sont donneurs d'ordre sur les aérodromes dont ils s'occupent.

Rappel fait sur la lecture des cartes VAC et des consignes particulières ainsi que la notion de la piste engagée (Arrêté 2019), cet arrêté est disponible pour les 88 instructeurs et tous les pilotes en général sur le site du CRULMNA.

Mr Duqueroy a mis l'accent sur la maturité et l'importance du mouvement ULM, rien ne s'oppose à la multiplicité des pratiques sur les aérodromes dans le respect des protocoles et des règles de l'air.

Après-midi :

Information et délégation du théorique ULM aux clubs ULM présentée par Mr Jean-Christophe Gibert.

Ouverture aux épreuves théoriques à tous les candidats licenciés ou non par délégation de service public.

Une cinquantaine de centres d'examen pressentis au niveau national avec pour objectif la mise en place d'une vingtaine à partir du 2<sup>ème</sup> semestre, le module informatique EXAM ULM est opérationnel.

Le nombre de présentations à l'examen pour 2019 est de 1220 inscriptions pour la France, les DOMTOM et pays francophones.

Face aux difficultés de traitement de dossiers d'examen (délai supérieur à 8 semaines) une attestation provisoire pour une période maximale de 8 semaines après réussite des épreuves théorique et pratique est mise en place avec la possibilité de la rééditer, on peut y rajouter l'emport passager et la qualification radio.

Mise en place d'une banque de questions à ce jour pour environ 967 questions avec une rotation de 10% par an, l'exigence est de 60 questions avec le même taux de réussite que précédemment.

Nous souhaitons la totale transparence concernant les questions.

Les équivalences théoriques pour les pilotes de planeur et avion sont maintenues sous condition de la validité en cours de la licence.

Pour les participants, refus de prendre en compte des heures ULM sur un carnet de vol avion.

La déclaration du début de formation doit figurer dans les documents en possession de l'élève lors du vol solo.

Rappel de la mise en place de la nouvelle attestation radio avec la mention : Vu d'un niveau de compétence reconnu.

La formation instructeur ULM est essentiellement réservée aux centres

FFPLUM et non FFA.

Chaque centre de formation instructeur se doit de dispenser au minimum la formation sur 2 classes d'ULM.

Présentation du TEM (Threat and Error Management) = Gestion de la menace et de l'erreur par Mr Jean-Christophe Gibert.

Méthode d'analyse de la sécurité basée sur la correction des erreurs.(cf diaporama)

Il est important de prendre l'habitude d'évoquer toutes ces menaces avec les élèves pour évaluer leur capacité d'analyse.

La diffusion du diaporama est disponible sur le site du CRULMNA.

Questions.

\*Sur la formation des instructeurs ; évolution de nombre d'instructeurs, pas de diminution constatée à ce jour, l'analyse sera affinée en 2021(nombre de renouvellements).

Le Comité Régional s'engage à aider le renouvellement des qualifications, le montant de l'aide sera déterminé ultérieurement.

Succès de la formation ENAC depuis 2 ans.

\*Précision des conditions d'assurance pour 2021, le site de la FD est mandataire d'assurances, il ne reste que AXA qui est en position de monopole, ce qui limite les discussions sur les tarifs.

\*Rapport entre la FD, les instructeurs, les élèves :

Si l'instructeur est membre de la FD, les élèves dès le début de leur formation doivent être licenciés à la FFPLUM.

\*Baptêmes de l'air :

Rappel sur les obligations concernant les baptêmes de l'air, départ et arrivée confondus sur le même terrain dans un rayon de 40 kms.

Plateforme permanente déclarée pour pilote titulaire de l'emport passager, une autorisation de vol doit être signée par le président du club et l'instructeur.

La concertation est en cours pour un éventuel contrôle des compétences des pilotes chargés des baptêmes de l'air.

Seul le parachute est obligatoire pour les vols BIA.

Pas de visite médicale.

Face à la judiciarisation, penser à tenir un carnet suivi de la machine.

Clôture du forum à 17h.

Le Président remercie tous les membres pour leur présence et leur participation à cette réunion.

Le Président, Philippe Archambaud  
06 08 42 89 67

Comité Régional ULM Nouvelle Aquitaine  
Adresse du siège social: 19 Place Faubourguet 33210 PREIGNAC. Tél: 06 08 42 89 67  
(Association loi 1901 Agrément Ministère des Sports d'Utilité Publique.  
SIRET: 825 00 348 600 016 APE: 926C)  
Email: p.archambaud@aliceadsl.fr - Site: www.ulm-aquitaine.ffplum.com